

**L'association Farigoulette Historique Team (loi 1901), affiliée à la FFVE sous le n° : 805 ,  
organise les 6 et 7 janvier 2024 , une balade appelée**

# **24<sup>e</sup> FARIVERNALE**

Cette balade touristique et sportive vous permettra de parcourir 250 km de petites routes blanches faisant partie des départements des Basses et Hautes Alpes (04 et 05). Le départ et l'arrivée se feront à Auzet, au centre d'accueil CMR de la "Fontaine de l'Ours". Le prix de l'engagement comprend: le buffet froid de samedi midi , les repas du soir , les collations , la plaque de rallye, le road-book et les souvenirs.

## **PROGRAMME:**

***samedi 6 janvier 2024***

**9h /12h : accueil des participants à la "Fontaine de l'Ours" à AUZET  
vérifications administratives et techniques**

**11h30/13h : buffet froid à la »fontaine de l'Ours « et briefing**

**13h00 : départ de la première étape**

**15h00 : collation à Saint Clément sur Durance ,  
départ de la deuxième étape**

**19h00 : collation au Grand Lara, départ de la troisième étape**

**21h00 : arrivée à AUZET: apéritif, repas, commentaires, farigoulette.**

## **VEHICULES :**

**le nombre de véhicules est limité à 40**

**date de première mise en circulation : avant le 31 décembre 1983**

**priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens , ou les propulsions.**

**en cas de véhicule de remplacement, celui-ci devra impérativement.**

**correspondre aux caractéristiques ci-dessus.**

## **ENGAGEMENT:**

Première mise en circulation sur la carte grise	<b>jusqu'au 31/12/1980</b>	<b>190 €</b>
Première mise en circulation sur la carte grise	<b>ENTRE le 1/1/1981 et le 31/12/1983</b>	<b>200 €</b>
Première mise en circulation sur la carte grise	<b>APRES le 31/12/1983</b>	<b>230 €</b>

- remise de **40 €** pour les membres du Farigoulette Historique Team à jour de leur cotisation **2023**
- 1 personne supplémentaire: **40 €**
- pour un paiement en liquide le chèque vous sera restitué aux vérifications
- **les engagements ne comportant pas le règlement , les photocopies obligatoires ou n'étant pas remplis ne seront pas pris en compte.**
- Les réservations se feront par ordre de réception du **dossier complet**, **priorité aux véhicules avant 1984, les autres seront en liste d'attente. Vous recevrez la confirmation au fur et à mesure des réceptions.**
- Si au 25 décembre le nombre d'engagés était inférieur à 20, l'association annulerait la manifestation et restituerait les chèques.
- Les chèques seront mis à l'encaissement le **2 janvier 2024**.
- L'annulation de l'engagement par un concurrent après le **25 décembre**, impliquera une retenue de **40 €** pour les frais engagés .(pour un paiement en liquide, le chèque sera encaissé, et le solde rendu en chèque)
- L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement , sans donner d'explications.

## **REGLEMENT:**

Art 1: le nombre de participants est volontairement limité.

Art 2: les équipages devront respecter le code de la route, les arrêtés municipaux et préfectoraux. Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.

Art 3: la **FARIVERNALE** est une randonnée touristique basée sur la "**navigation**", sans esprit de compétition, sans prise de temps. Les participants s'engagent à observer les règles de prudence et de courtoisie envers le public, les riverains, les autres participants et les organisateurs.

Art 4: les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du parcours en fonction des circonstances.

Art 5: les automobilistes devront être en règle avec les dispositions légales: carte grise, permis, assurance, contrôle technique, triangle , gilet fluo, **BRUIT...**

Art 6: les éventuels frais de dépannage n'incombent pas à l'organisateur, mais à l'équipage. Toutefois l'entraide et la convivialité seront prioritaires.

Art 7: **un équipement hivernal est obligatoire: pneus cloutés, thermo gommes, chaînes, pelle à neige, lampe de poche...un extincteur est vivement recommandé**

Art 8: **nous sommes obligés d'être intransigeant sur le bruit (Préfecture).**

**Suite aux débordements des années précédentes, les contrôles de gendarmerie seront renforcés (vitesse, bruit , alcoolémie)**

## **HEBERGEMENT :**

**COUCHAGE SAMEDI SOIR à « LA FONTAINE DE L'OURS »**

hébergement en chambre de 4 ou 6 places, lit simple, petit déjeuner le dimanche matin, draps fournis ( libération des chambres pour dimanche midi)

**1 nuitée c'est 1 place** petit déjeuner et draps.

**27 € par personne** si vous voulez une chambre à 4 ou 6 lits

**32 € par personne** si vous voulez une chambre à 2 lits

il y a plusieurs « Gîtes de France » à Auzet :

<http://www.gites-de-france.com/liste-hebergement.html>

un gîte de groupe à Verdaches : <http://www.gite-flagustelle.com> 06 62 16 19 47

**FARIGOULETTE HISTORIQUE TEAM**

69 chemin de l'école Boreham 04140 AUZET

tel:09 65 23 11 98 et 04 92 36 00 39

[piukinen@orange.fr](mailto:piukinen@orange.fr)



*Farigoulette Historique Team*

